



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1336 du 5 OCTOBRE 2009

Sommaire

| | <i>PAGES</i> |
|--|---------------------|
| 1. Agenda | 2 |
| 2. Infos brèves | 2 |
| 3. Résultats des élections du 29 septembre des CTP des 9 premières DREAL | 3 |
| 4. Courrier commun CGT-CFDT concernant le boycott du CTPM du 1 ^{er} octobre | 4-6 |
| 5. Etude d'opportunité de transfert en pleine propriété du domaine public fluvial à VNF : | |
| - Courrier fédéral au DGITM | 7-8 |
| - Argumentaire fédéral | 9-10 |
| 6. Déclaration fédérale lors de l'audience du 24 septembre au Cabinet sur la réforme de l'administration de la mer et littoral | 11-12 |
| 7. Pétition fédérale catégorie B : nouvel espace statutaire | 13 |
| 8. Tract OFICT sur la RTT des cadres | 14-15 |
| 9. Pétition OFICT sur la RTT des cadres | 16 |
| 10. Compte-rendu du vote de la loi du 22 septembre sur le transfert des Parcs de l'Équipement | 17-19 |
| 11. Action interprofessionnelle du 7 octobre : | |
| - Appel CGT – Fonction Publique | 20 |
| - Préavis de grève UGFF-CGT | 21 |
| - Communiqué commun | 22 |



AGENDA

du lundi 5 octobre au 9 octobre 2009 : CONGRES FEDERAL

9 octobre 2009 :

Bureau de l'U.G.F.F.

13 octobre 2009 :

Groupe d'Echanges au MEEDDM

15 octobre 2009 :

UGFF – Réforme catégorie B

15 octobre 2009 :

I.H.S. Cgt présent « stratégie de réforme »

16 octobre 2009 :

Audience Cgt au cabinet du ministre

16 octobre 2009 :

Commission n° 2 du C.C.A.S.

20 octobre 2009 :

Ugff – réforme catégorie A

20 octobre 2009 :

Secrétariat de l'U.I.T.

21 octobre 2009 :

Ugff – Réunion des organisations sur « la maison commune des régimes de retraites »

21 octobre 2009 :

Comité de concertation sur l'ingénierie publique

22 octobre 2009 :

Secrétariat fédéral

22 octobre 2009 :

Groupe d'Echanges du MEEDDM

22 octobre 2009 :

Audience au cabinet du Ministre sur « la 2^{ème} vague de R.G.P.P. »

23 octobre 2009 :

Bureau de l'UGFF

23 octobre 2009 :

La N.V.O. présente le nouveau magazine NVO et les 100 ans de la V.O.

27 octobre 2009 :

O.S./MEEDDM sur l'action sociale

28 octobre 2009 :

O.S./MEEDDM sur l'ingénierie aéroportuaire



INFOS BREVES



CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE La privatisation, pour les postiers, ça ne passe pas...

La grève qui a débuté lundi à l'appel des syndicats CGTT, Sud, CFTC et FO pour protester contre les sous-effectifs et les files d'attente dans les 185 bureaux de poste de Paris a été suivie mardi par une journée nationale d'actions, avec une manifestation contre le projet de loi transformant La Poste en société par actions à capitaux publics.

« Cette journée du 22 septembre a été marquée par de puissants arrêts de travail des postières et les postiers, estimée entre 35 et 40 % de grévistes et d'importantes participations aux rassemblements et manifestations dans tout le pays. Ces chiffres sont comparables à ceux de 2008. Manifestement les messages pour rassurer les postiers ne sont pas passés », s'est réjoui la Fédération CGT des activités postales et le télécommunication.



HÔPITAUX ET ASSURANCE MALADIE Augmentations et fiscalisation pour remplir les caisses

En déplacement à New-York, Nicolas SARKOZY a confirmé mercredi, lors d'un entretien télévisé accordé à TF1 et France 2, que le

gouvernement annoncerait à la fin du mois une augmentation du forfait hospitalier, sans en préciser le montant.

Par ailleurs, le président a approuvé, lors de cette entretien, la proposition de Jean-François Copé, chef de file des députés de la majorité, de fiscaliser les indemnités pour accidents du travail. Rappelons qu'une victime d'un accident du travail touche entre 60 et 70 % de son salaire.



INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES Le 29 septembre, dire NON à la criminalisation de l'activité syndicale Communiqué commun de la CGT et de la FNME-CGT

Au printemps dernier, dans la continuité de l'action interprofessionnelle et comme le préconisaient les huit confédérations, les salariés des IEG (Industries Electriques et Gazières) ont mené la lutte pendant plus de dix semaines au sein de leurs entreprises. Les revendications ont porté sur l'arrêt des externalisations des activités, le maintien du service public de proximité, l'emploi, les conditions de travail, la rémunération, le pouvoir d'achat.



ACCIDENTES DU TRAVAIL Les mesures d'injustice contre les salariés et les assurés sociaux s'accroissent

Etre victime d'un accident du travail est une épreuve dont les préjudices ont des conséquences sur la vie privée des salariés. Il y a déjà une première injustice, la réparation n'est que forfaitaire et ne correspond en rien au préjudice subi.

Une des premières réparations est l'indemnisation de la perte de salaire due à l'accident. Malheureusement, suivant les différentes conventions collectives, beaucoup d'accidentés ont une grosse perte de revenu. S'ajoute à cela pour toutes les victimes, un scandale : celui des retenues liées aux franchises médicales.



LE PLAN FRET D'AVENIR Communiqué commun CGT, CFDT, CFE-CGC, FNAUT, Réseau action climat, WWF, FNE

Confirmer le financement du plan Fret d'Avenir et ne pas anéantir ses effets bénéfiques, par des choix à contre sens sur le wagon isolé.

En 2007, lors des travaux du Grenelle de l'Environnement, nos organisations ont travaillé ensemble pour faire admettre que seule une vraie rupture avec la politique des transports, actuellement basée sur le tout routier, permettrait de lutter, efficacement, contre le réchauffement climatique. Le secteur des transports est, en effet, responsable du tiers de nos émissions de CO2. En juin 2008, nous avons organisé ensemble, au Conseil Economique, Social et Environnemental, un colloque intitulé « agir pour des transports écologiquement, socialement et économiquement durables » avec la participation du ministre des Transports et de nombreux acteurs dont la SNCF. Les conclusions de ce colloque ont confirmé notre détermination à mettre fin à la politique du tout routier.



SANTE Négociation sur la médecine du travail

La négociation sur la Médecine du travail s'est conclue le 11 septembre 2009-09-30 Elle s'est déroulée alors que les atteintes à la Santé se multiplient. Les troubles musculo-squelettiques et les risques psychosociaux sont devenus des problèmes majeurs de santé publique. Ces risques sont associés à des formes d'organisation du travail et de management dont on voit dans l'actualité les conséquences dramatiques qu'ils peuvent avoir sur la santé et la vie des salariés.

Suite sur : www.cgt.fr

Résultats des élections du 29 septembre 2009 des 9 premières DREAL constituées

Les élections du 29 septembre dans les 9 premières DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sont marquées par une participation de 75 % des 3641 agents inscrits. La CGT obtient 25,6 % des voix en moyenne dans les 5 DREAL où elle se présentait seule, et 28 % en unité avec FSU et Solidaires dans les 4 autres DREAL. **La CGT remercie toutes celle et tous ceux qui lui ont fait confiance. Ils disposeront de représentants dans les 9 CTP (24 sièges au total)**, porteurs des revendications de tous les personnels, soucieux d'unité et d'efficacité pour la défense des droits, des emplois et des moyens pour le service public.

En raison de sa forte présence dans les ex DRIRE, moitié des agents inscrits des DREAL, FO obtient 43, 8 %, la CFDT obtenant pour sa part 11 %. La comparaison de ces résultats avec ceux des élections du CTPM de juin 2008, qui ont placé la CGT en tête des organisations syndicales pour l'ensemble des services du MEEDDM, est difficile. Mais avec le même corps électoral dans les DREAL, elle montre une progression moyenne des voix CGT de l'ordre de 2 %.

| Bureau Vote | Inscrits | Votants | participation | blancs-nuls | | Expri més | CGT-FSU- Sol | | FO | | CFDT | | UNSA | | CFTC | | SPSCM | |
|------------------------|----------|---------|---------------|-------------|------|--------------|-----------------|--------------|-----------|-------|----------|-------|----------|-------|------|------|-------|------|
| | | | | Nbre | % | | voix | % | voix | % | voix | % | voix | % | voix | % | voix | % |
| Champagne-Ard | 270 | 204 | 75,56 | 7 | 3,43 | 197 | 22 | 11,17 | 101 | 51,27 | 43 | 21,83 | 20 | 10,15 | 11 | 5,58 | 0 | 0 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 1 | | 6 | | 2 | | 1 | | | | | |
| Hte Normandie | 347 | 254 | 73,20 | 7 | 2,76 | 247 | 79 | 31,98 | 105 | 42,51 | 30 | 12,15 | 32 | 12,96 | 2 | 0,81 | 0 | 0 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 3 | | 5 | | 1 | | 1 | | | | | |
| Nord Pas de Cala | 502 | 371 | 73,90 | 8 | 2,16 | 363 | 127 | 34,99 | 133 | 36,64 | 43 | 11,85 | 51 | 14,05 | 9 | 2,48 | 0 | 0 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 4 | | 4 | | 1 | | 1 | | | | | |
| Pays de la Loire | 362 | 294 | 81,22 | 3 | 1,02 | 291 | 79 | 27,15 | 138 | 47,42 | 41 | 14,09 | 15 | 5,15 | 6 | 2,06 | 12 | 4,12 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 3 | | 6 | | 1 | | 0 | | | | | |
| Total 4 Dréal | 1481 | 1123 | 75,83 | 25 | 2,23 | 1098 | 307 | 27,96 | 477 | 43,44 | 157 | 14,30 | 118 | 10,75 | 28 | 2,55 | 12 | 1,09 |
| Total de sièges | | | | | | | 11 | | 21 | | 5 | | 3 | | | | | |

| Bureau Vote | Inscrits | Votants | participation | blancs-nuls | | Expri més | CGT | | FO | | CFDT | | UNSA | | FSU- Solidaires | | CFTC | | Autres | |
|------------------------|----------|---------|---------------|-------------|------|--------------|------------|--------------|-----------|-------|----------|-------|----------|-------|--------------------|-------|----------|------|----------|-------|
| | | | | Nbre | % | | voix | % | voix | % | voix | % | voix | % | voix | % | voix | % | voix | % |
| Corse | 107 | 87 | 81,31 | 3 | 3,45 | 84 | 9 | 10,71 | 51 | 60,71 | 2 | 2,38 | 10 | 11,90 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 12 | 14,29 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 1 | | 7 | | 0 | | 1 | | 0 | | | | 1(STC) | |
| Midi-Pyrénées | 521 | 404 | 77,54 | 12 | 2,97 | 392 | 137 | 34,95 | 169 | 43,11 | 30 | 7,65 | 33 | 8,42 | 18 | 4,59 | 5 | 1,28 | | 0 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 4 | | 5 | | 0 | | 1 | | 0 | | | | | |
| Picardie | 280 | 243 | 86,79 | 6 | 2,47 | 237 | 57 | 24,05 | 105 | 44,30 | 6 | 2,53 | 17 | 7,17 | 19 | 8,02 | 10 | 4,22 | 23 | 9,70 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 3 | | 5 | | 0 | | 0 | | 1 | | | | 1(Spscm) | |
| PACA | 524 | 382 | 72,90 | 4 | 1,05 | 378 | 83 | 21,96 | 179 | 47,35 | 33 | 8,73 | 50 | 13,23 | 25 | 6,61 | 8 | 2,12 | | 0 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 2 | | 6 | | 1 | | 1 | | 0 | | | | | |
| Rhône-Alpes | 728 | 495 | 67,99 | 15 | 3,03 | 480 | 116 | 24,17 | 185 | 38,54 | 65 | 13,54 | 49 | 10,21 | 49 | 10,21 | 16 | 3,33 | 0 | 0 |
| Nombre de sièges | | | | | | | 3 | | 4 | | 1 | | 1 | | 1 | | | | | |
| Total 5 Dréal | 2160 | 1611 | 74,58 | 40 | 2,48 | 1571 | 402 | 25,59 | 689 | 43,86 | 136 | 8,66 | 159 | 10,12 | 111 | 7,07 | 39 | 2,48 | 35 | 2,23 |
| Total de sièges | | | | | | | 13 | | 27 | | 2 | | 4 | | 2 | | 0 | | 2 | |



Paris, 22 septembre 2009

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer (MEEDDM)
Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 Paris

Objet : Boycott du CTPM du 1^{er} octobre 2009.

Monsieur le ministre d'Etat,

Nous avons reçu une convocation du Comité technique paritaire ministériel (CTPM) pour le 1^{er} octobre prochain traitant en particulier du projet de budget 2010. Nous vous informons que nos deux délégations ne participeront pas à cette réunion. Il s'agit là pour nous de dénoncer les conditions mises en œuvre à l'exercice du dialogue social et au manque de respect permanent de ses partenaires sociaux par votre administration. Votre circulaire « dialogue social » du 23 mars 2009 est constamment piétinée par vos collaborateurs et notamment le secrétaire général. Vous trouverez dans les propos qui suivent nos motivations et nos exigences pour revenir à des échanges plus constructifs et plus productifs de droits que de régressions

Pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, nous avons fait des propositions dans certains domaines. Ainsi pour tenir les nouveaux objectifs « eau », (protection des zones humides, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, trame bleue, amélioration de la gestion des ressources et de la liaison « terre-mer »), au minimum 320 équivalent temps plein travaillé (ETPT) supplémentaires à répartir pour moitié entre l'ONEMA et les 6 Agences de l'eau. Pour respecter l'obligation nationale et communautaire de suivi du respect des zones Natura 2000, il est temps de donner suite au rapport Badré du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), estimant à environ 500 ETPT les besoins d'effectifs supplémentaires dans les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et surtout dans les services départementaux de l'Etat.

En matière de prévention des risques industriels, les Assises nationales de Douai ont conclu à la nécessité de 200 effectifs supplémentaires pour l'inspection des installations classées. Et la mise à niveau des effectifs pour les services de prévision des crues, de contrôle des barrages et digues (suites du rapport Kert), et pour la réalisation et le suivi des PPRN (plans de prévention des risques naturels), appellent 300 postes supplémentaires dans les DREAL et les services départementaux.

Pour la mise en œuvre du Grenelle de la Mer, confrontés à la décision arbitraire de supprimer 190 ETPT (15 % des effectifs) du programme Sécurité Affaires Maritimes), nous avons fait valoir d'une part, le besoin de recrutement immédiat pour intégrer les temps de formation (2 ans) et de prise de postes pour former des contrôleurs à leurs missions de contrôle de sécurité des navires (obligations communautaires dans le cadre du mémorandum de Paris), de contrôle des pêches maritimes, des cultures marines et le renforcement d'enseignants maritimes et des Phares et Balises (soit au total environ 160 ETPT), d'autre part la réalisation d'une expertise sans préalable en concertation avec les représentants des personnels afin d'évaluer l'organisation, les effectifs et moyens pour garantir les missions découlant du Grenelle (engagement n° 88 qui motive notre carte-pétition à votre adresse).

Votre Cabinet et le Secrétaire général ont reçu ces propositions. Il n'est pas possible d'en discuter. Le besoin d'une discussion sur les besoins pluriannuels d'effectifs en matière d'eau et de biodiversité, avait bien été reconnu par le Secrétaire général et le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) suite au débat thématique du CTPM de printemps, mais la réunion prévue le 22 septembre a été annulée par l'administration. Une fois encore, rupture du dialogue social inacceptable !

Un comble à quelques jours de la présentation du projet de loi de finances 2010 : nous ne disposons toujours pas des éléments de présentation du schéma des emplois et des recrutements du ministère pour l'année 2009 (SERM) ! Pourtant, M. Malfilatre, l'un de vos collaborateurs, semble, lui, maîtriser totalement ce sujet (*Télérama n°3113 page 168*).

Dans nos services et établissements publics, le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux s'applique sans exception. Cette orientation et la multiplication des postes vacants annulent du même coup les quelques postes fléchés Grenelle de l'Environnement. Elles ne permettent pas une organisation efficace des services, dégradent les conditions de travail et rendent l'exercice de la répartition des effectifs totalement déconnecté des réalités.

Le redéploiement et la mutualisation ne peuvent tenir lieu de vision d'avenir, alors que le pilotage et le déploiement sur les territoires des missions nouvelles de mise en œuvre des engagements des Grenelles appellent des recrutements massifs.

Le recul continu de l'ingénierie publique, la décision de son abandon programmé et la remise en cause du Réseau scientifique et technique (CETE-Laboratoires ; SETRA...) accélère la dégradation des organisations travail et ne contribuent pas à renforcer les missions et moyens publics au service du développement durable.

L'idéologie RGPP (révision générale des politiques publiques) a des effets très concrets sur les agents du MEEDDM ! Les suppressions massives d'emplois publics, sont en totale contradiction avec l'étude Boston Consulting Group qui fait état de gisement de 600.000 emplois du développement durable et les propos de Chantal Jouanno « Renforcer la démocratie, c'est développer la concertation à cinq, c'est renforcer nos syndicats et nos associations environnementales... » (*Le Monde du 8 septembre*). Comment se concerter sans en prendre le temps et sans réelle capacité d'association des personnels, pressés et stressés par des objectifs intenables et des moyens en constante diminution ?

La dégradation des conditions de travail est une triste et dramatique réalité vécue quotidiennement par les personnels. Elle est sans cesse rappelée depuis la mise en place des Directions interdépartementales des routes (DIR). Elle se poursuit aujourd'hui avec le flux continu des réorganisations (DDEA, DREAL, DDTM, ...). Elle fragilise et déstabilise les personnels et les équipes et conduit, en de dramatiques circonstances, à des actes irréparables.

Contre le management par le stress, la prévention des suicides exige des gestes forts : le Comité central d'hygiène et sécurité (CCHS) du MEEDDM a validé un rapport et demandé sa publication avec des instructions précises aux responsables des services. Or, ce dossier est bloqué (*Humanité du 21 septembre*) : nous demandons, comme l'exigeait le vœu intersyndical du 10 mars 2009, que les décisions soient à la hauteur des enjeux et cela passe, pour nous, par la convocation d'un CCHS extraordinaire. Nous faisons également valoir notre refus de mise en cause des acquis de la RTT au nom de l'harmonisation, avec la nécessité d'un cadrage national comportant des options favorables aux personnels et ne s'alignant pas sur les plus défavorables.

En clair, nous dénonçons, quels que soient les sujets, quels que soient les domaines, l'absence du dialogue social et sa gestion conduite par vos services qui souffre d'une absence totale de méthodes négociées quant à son contenu et à sa mise en œuvre. Votre circulaire du 23 mars 2009 n'est pas respectée. Pourquoi ? Où sont les moyens, les calendriers raisonnables et un pilotage respectueux des hommes et femmes de ce ministère pour qu'il en soit autrement ?

Après la tenue de ce CCHS, nous sommes prêts à participer à un CTPM sous votre présidence. Un CTPM pour débattre sur les conditions de travail et sociales et sur les besoins pluriannuels de recrutements publics, pour relever les défis du développement durable des territoires et de la Mer.

Aussi, alors que la presse aura communication le 30 septembre du dossier budget 2010, nos représentants au CTPM seraient informés le lendemain seulement du même dossier. Est ce cela respecter ses partenaires ?

L'absence de perspectives quelles que soient les catégories des personnels ou de métiers conduit à ce qu'il convient bien d'appeler la souffrance au travail. Il y a urgence et, c'est bien de votre responsabilité, à revoir le pilotage, les méthodes de management, les méthodes de dialogue, et, enfin, à répondre aux attentes des personnels en terme de cadrages et de garanties collectives pour construire ce grand ministère au service des citoyens et de la planète.

Quant à nous, nous sommes prêts à vous rencontrer dans les meilleurs délais et à répondre à votre invitation d'un dialogue social durable. Il est urgent d'aborder avec vous l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus pour trouver les meilleures voies possibles et sortir de ces situations de blocage.

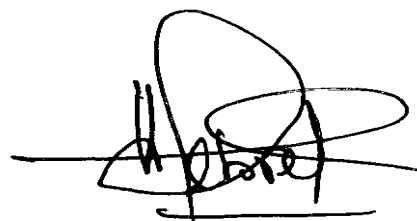
Nous vous prions de croire, monsieur le ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Pour la FNEE-CGT,
Le Secrétaire Général**



Jean Marie RECH

Pour l'USEE-CFDT,



Hubert LEBRETON

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil cedex. Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50
Mail : fd.equipement@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Union des syndicats de l'Ecologie et de l'Equipement USEE-CFDT
30 passage de l'Arche – 92 055 La défense cedex. Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50
Mail : cfdt.syndicat@i-carre.net – Site : www.ufe-cfdt.org



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

MEEDDM
Monsieur BURSAUX
Directeur général Infrastructures, Transports et Mer
Arche de la Défense
92055 La Défense cedex

Montreuil, le 30 septembre 2009

Objet : Modalités de participation à l'étude d'opportunité visée en référence.

Référence : Article 10 de la LOI N° 2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

La LOI citée en objet, fait valoir à son article 10, chapitre 5, les dispositions suivantes :

1) « *En outre, l'Etat étudiera l'opportunité de donner à l'établissement public Voies navigables de France la pleine propriété du domaine public fluvial attaché au réseau magistral. Le Gouvernement présentera au Parlement les conclusions de ces deux études au plus tard six mois après la promulgation de la Loi.* »

2) « *Le Gouvernement remet au Parlement, dans les six mois suivant l'adoption de la présente loi, un rapport sur la nécessité de rénovation des barrages manuels du réseau fluvial magistral, sur le coût global de ces interventions et les modalités de financement, ainsi que sur la régénération du réseau fluvial à vocation de transport marchandises, et l'effort financier pluriannuel consenti à ce titre par l'Etat.* »

Le Grenelle de l'environnement a démontré que seule une régulation publique peut permettre d'orienter la politique de transport vers un recentrage du système de transport dans une logique de développement multimodale et intégrée.

Nous tenons à vous préciser que la disposition de la loi citée n'a nullement fait l'objet de la négociation de la table ronde du Grenelle ; elle ne fait donc pas partie des engagements de ce Grenelle. Notre organisation comme vous le savez, est attachée à la nécessité d'une maîtrise publique des infrastructures de transport et du développement d'un grand service public de la voie d'eau.

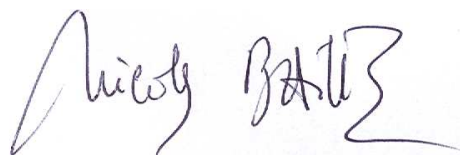
Comme nous l'avons évoqué auprès du secrétaire d'Etat des transports Monsieur Dominique Bussereau, le 8 septembre dernier lors d'une audience, la Fédération CGT de l'Equipeement et de l'Environnement demande à être associée à l'étude projetée dont le rapport est attendu dans les 6 mois suivant la promulgation de la Loi. Cette demande a fait l'objet d'un accord de principe de sa part.

Nous souhaitons en effet, faire valoir la situation et les intérêts des salariés et personnels mis à disposition de VNF chargés des missions d'entretien, de gestion du patrimoine fluvial et d'exploitation.

Nous vous demandons de nous faire part des modalités de cette participation ou de notre audition à cette étude.

Nous sommes disposés à vous rencontrer pour examiner ces modalités.

Je vous prie de croire, monsieur le Directeur général, à l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE

Secrétaire général adjoint de la FNEE-CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Demande fédérale de participation ou d'audition à l'étude d'opportunité de transfert en pleine propriété du domaine public fluvial à VNF.

Argumentaires fédéral

Référence : Article 10 de la LOI N° 2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

La LOI citée en objet, fait valoir à son article 10, chapitre 5, les dispositions suivantes :

1) « *En outre, l'Etat étudiera l'opportunité de donner à l'établissement public Voies navigables de France la pleine propriété du domaine public fluvial attaché au réseau magistral. Le Gouvernement présentera au Parlement les conclusions de ces deux études au plus tard six mois après la promulgation de la Loi.* »

2) « *Le Gouvernement remet au Parlement, dans les six mois suivant l'adoption de la présente loi, un rapport sur la nécessité de rénovation des barrages manuels du réseau fluvial magistral, sur le coût global de ces interventions et les modalités de financement, ainsi que sur la régénération du réseau fluvial à vocation de transport marchandises, et l'effort financier pluriannuel consenti à ce titre par l'Etat.* »

Le Grenelle de l'environnement a démontré que seule une régulation publique peut permettre d'orienter la politique de transport vers un recentrage du système de transport dans une logique de développement multimodale et intégrée. Cela pose la question de la politique publique nécessaire à une organisation multimodale des transports pour sortir de la concurrence et de l'opposition (y compris budgétaire) entre les modes qui génère autant de dumping social, fiscal, et tarifaire que de nuisances environnementales et de gaspillage d'énergie fossile.

L'organisation et le traitement séparés des modes doivent être abandonnés car cette organisation qui a prévalu jusqu'à présent, pousse chacun des gestionnaires des infrastructures dans une conception entrepreneuriale, à une rentabilité uniquement financière au détriment de tout réflexe de complémentarité.

Les infrastructures sont des éléments stratégiques et la maîtrise de la finalité de leur utilisation est essentielle. Avoir une approche d'ensemble, multimodale est une nécessité. La notion de réseau intégré et unifié nous semble indispensable.

La direction générale des infrastructures est par construction cet outil multimodal pour une vision d'ensemble qui permette de renforcer la maîtrise publique et d'agir en faveur des réseaux d'infrastructures de transport alternatifs sur le territoire national et à l'échelle européenne.

Nous pensons depuis longtemps que les infrastructures à caractère national de chaque mode devraient être rassemblées dans un lieu commun de propriété et de gestion publique sous la responsabilité du désormais MEEDDM.

Nous observons d'ailleurs que toutes les études qui portent sur « transports et mondialisation » montrent que ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui conduisent une politique publique multimodale forte des infrastructures associée à un financement pérenne, ce qui est loin d'être le cas en France malgré les prérogatives de l'AFIFT et les mesures du plan de relance.

La loi stipule le principe d'une étude de faisabilité du transfert de propriété des infrastructures du réseau magistral de voies navigables à VNF (EPIC), gestionnaire du réseau de voies navigables; Nous ne partageons pas le principe de cette étude, c'était le sens de quelques amendements déposés par certains Parlementaires.

En revanche , compte tenu de l'implication des personnels du MEEDDM, mis à disposition de VNF pour les missions d'entretien, de gestion du patrimoine fluvial et d'exploitation, nous demandons que les représentants des personnels soient associés à cet audit pour ce qui concerne leurs missions, métiers et statuts qui sont des facteurs essentiels dans la mise en œuvre de la politique fluviale et du fonctionnement du système de transport fluvial ainsi que de l'ensemble des fonctions de la voie d'eau.

Il nous paraît important de donner notre vision de l'état des lieux du patrimoine fluvial et de l'organisation des services d'entretien et d'exploitation ainsi que de faire valoir les difficultés des services navigation et attentes des personnels tant sur les moyens en effectif et matériels suite aux réductions de postes pour répondre aux gains de productivité annuels des PPEVN .

Le devenir des missions ne peut être négligé dans l'examen de la faisabilité d'un transfert des actifs de l'Etat et de son domaine public fluvial à un établissement public dont la logique entrepreneuriale ne nous a pas échappée et qui nous semble incompatible avec le développement d'un grand service public de la voie d'eau.

En conséquence, la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement demande à être associée à l'étude projetée dont le rapport est attendu dans les 6 mois suivant la promulgation de la Loi.

Voir en pièce jointe, la lettre à Monsieur Bursaux, Directeur général de la DGITM.



Audience du 24 septembre 2009 au Cabinet du ministre Réforme de l'administration Mer et Littoral.

Déclaration de la CGT

Le ministre et l'Administration refuse d'écouter les organisations syndicales.

La dernière lettre unitaire CGT et CFDT concernant le boycott du CTPM du 1^{er} octobre sur le budget marque notre contestation sur les logiques en œuvre (RGPP et réforme de l'Etat) et le train de mesures de restructurations des services, fusions et mutualisations et redéploiement de postes qui impactent lourdement les missions et organisation du travail par les suppressions d'emplois massives et la dégradation des conditions de travail ; qu'il s'agisse de **cadre national** ou de **concertations locales les personnels se sentent méprisés** de ne pas avoir leur mot à dire ; **il y a rupture du dialogue social avec les représentants des personnels**, et ce n'est pas faute de l'avoir fait valoir au ministre et d'avoir apporté des propositions pour répondre aux attentes des personnels ; c'est bien de votre responsabilité de revoir le pilotage, et les méthodes de management pour construire avec les personnels les organisations de travail respectueuses des missions, des métiers et des besoins de formation et de requalification sur de nouveaux emplois et bien sûr de reconnaissance des qualification des agents .

En ce qui concerne les services maritimes, objet de notre échange aujourd'hui, nous faisons valoir que nous ne partageons pas les décisions qui ont été prises par le Premier ministre par sa circulaire du 15 juin 2009, avant même que ne soit abouti le processus du Grenelle de la mer devenu depuis la négociation finale des 16 et 17 juillet, le livre bleu des engagements de ce Grenelle ; vous en savez quelque chose puisque dès le 20 juin nous avons précisé lors d'une rencontre ici même, que le processus du Grenelle et les aspects de gouvernance de la politique maritime et mer, bien qu'étant des démarches séparées n'étaient pourtant pas neutre quant à la prise en compte dans les activités et l'organisation de l'administration de la mer et du littoral des conséquences en terme de missions moyens matériels, humains et budgétaires pour la mise en œuvre des engagements du Grenelle de la mer. Votre lettre du 20 juin confirme cette position : pas d'amalgame ni de neutralité avions nous déclaré.

La CGT a travaillé à une conception et à des **propositions de construction d'un grand service public maritime** en exigeant de mettre au cœur des réorganisations, la réponse aux besoins et les attentes des organisations de travail et les conditions sociales des personnels.

Nous avons une **plate forme revendicative qui a fait l'objet de plusieurs centaines de signatures** exigeant le renforcement des services maritimes et avec un premier chiffrage des besoins en recrutement immédiats (+ 160) **dans l'attente d'une expertise sur l'état des lieux des missions, services et moyens, sans préalable, à engager avec les représentants des personnels en respect de l'engagement N° 88 du livre bleu** ; Notre carte pétition unitaire adressée au Président de la République et au ministre exige cette réalisation et la prise en compte des conséquences découlant du Grenelle pour la réforme de l'administration de la mer et du littoral avec l'engagement sur les moyens. Des milliers de carte-pétition sont en cours de signature par les personnels, associations et usagers, ainsi que par les élus concernés sur les façades maritimes et littoral.

.../...

La réponse du ministre à notre lettre ouverte du 31 juillet (suite à la mascarade de l'échange du 30 juillet avec la DRH qui a pourtant fait l'unanimité syndicale contre cette marche forcée de création des DIRM et DTML) n'a pas bougé une ligne sur les méthodes (contenus des projets de services sans élaboration des orientations stratégiques nationales mer et littoral, risques de ne pas avoir une cohérence entre préfigurateurs, éléments d'évaluation résultant du dialogue de gestion et délais inacceptables pour produire les organigramme et mettre en place les pré-positionnements des agents ..

Pas plus qu'il ne nous répond à nos demandes que soient élaborés les éléments de cadrage national de garanties statutaires, de conditions de travail et sociales pour les services maritimes, nous renvoyant aux dispositions des circulaires de réorganisation des DREAL et ignorant les difficultés des services et la souffrance au travail, **ni de réponse non plus sur la question de l'arrêt des suppressions d'emplois** (169 etpt) prévus dans le secteur, je cite notre lettre commune CGT et CFDT du 22 septembre :

« Pour la mise en oeuvre du Grenelle de la Mer, confrontés à la décision arbitraire de supprimer 190 ETPT (15 % des effectifs) du programme Sécurité Affaires Maritimes), nous avons fait valoir d'une part, le besoin de recrutement immédiat pour intégrer les temps de formation (2 ans) et de prise de postes pour former des contrôleurs à leurs missions de contrôle de sécurité des navires (obligations communautaires dans le cadre du mémorandum de Paris), de contrôle des pêches maritimes, des cultures marines et le renforcement d'enseignants maritimes et des Phares et Balises (soit au total environ 160 ETPT), »

Les questions et revendications des personnels demeurent sans réponse, la réunion d'aujourd'hui doit permettre de recadrer l'ensemble du processus et nous souhaitons que soit élaboré un relevé de conclusions en vue d'un arbitrage en urgence de ministre.

7 points majeurs :

- **Arrêt des suppressions de postes et recrutements immédiats** sur les postes vacants dans les secteurs (affaires maritime, phares et balises et enseignement maritime..) voir lettre à JL BORLOO (1) nous voulons connaître les arbitrages rendus par les responsables des BOP et Préfets de régions et de département en regard des programmes « SAM. », « conduite et pilotage des politiques de développement durable » et « infrastructures et services de transports » impactant les moyens des services maritimes.
- **engagement sur la réalisation de l'expertise** pour réexaminer les moyens humains et matériels afin de redéfinir et recalibrer les missions et les organisations de travail en respect de l'engagement N° 88 du livre bleu. Le gouvernement ne peut s'exonérer de cet engagement.
- **exigence de cohérence nationale** : organisation d'une réunion au plus haut niveau des préfigureurs DIRM et DTML en associant les organisations syndicales pour une mise en cohérence des projets de services à partir des orientations stratégiques nationales de la mer et du littoral (instruction du 4 juin 2009 du SG du Gouvernement, annexe 2). Nous voulons que les projets de services soient remis aux personnels dans des délais raisonnables après consultations des CTP locaux ; ce qui suppose de **suspendre le processus de pré-positionnement** prévu en octobre pour engager le dialogue social.
- **disposer d'un socle de garanties** : élaboration pour les préfigureurs d'un cadrage national statutaire, (respect des qualifications et des parcours professionnels, CAP..), des conditions de travail (maintien des implantations et restauration du fonctionnement des organisations de travail, formation aux nouvelles missions..., moyens en effectifs et matériels) et sociales (aucune mobilité ne doit être imposée, prime de restructuration, droit d'information) ; Ce qui implique de décliner également les droits des personnels à l'action sociale, harmonisés par le haut.
- **Formation et qualification** : engager un plan de formation et de requalification sur les missions et métiers.
- **dialogue social** : nous voulons la convocation d'un CTPM consacré aux questions communes de la mer et littoral conformément à l'engagement du ministre.
- **Droits syndicaux** : il faut ouvrir des négociations avec les OS sur la prise en compte des droits et besoins des représentants des personnels pour l'exercice de leurs mandats.

(1) 30 Inspecteurs de la sécurité des navires, 40 contrôleurs des pêches, 12 techniciens des cultures marines, 30 enseignants techniques maritimes spécialisés et agrégés et le remplacement des départs et des postes vacants des services maritimes et phares et balises.



Catégorie B Nouvel Espace Statutaire...

NON AU MARCHÉ DE DUPES !

Alors que les qualifications n'ont cessé de croître, la catégorie B, comme les autres catégories, a subi un profond déclassement.

Les déroulements de carrière sont de moins en moins assurés, l'accès à la catégorie A est réduit à la portion congrue.

Le nouvel «espace statutaire» arrêté sans concertation par la Fonction Publique ne répond pas au besoin de reconnaissance de la catégorie B et serait de plus conditionné à des fusions de corps:

- la grille indiciaire résultant de la fusion des échelles du B type et du CII consacre le déclassement de la catégorie B en dépit de gains indiciaires très limités. Le déroulement de carrière serait encore plus lent et l'accès au grade supérieur plus sélectif.
- les fusions programmées entre différents corps de catégorie B, qui s'inscrivent dans le cadre de la R.G.P.P. préfigurent l'abandon de pans entiers de missions de service public tout comme la mise en cause de statuts particuliers et des acquis qui y sont liés. L'objectif premier de ces fusions est de développer la flexibilité et la mobilité forcée des fonctionnaires et de faciliter les suppressions d'emplois.

Les personnels soussignés refusent une réforme qui ne répond pas à leurs attentes et aux besoins du service public. Ils revendiquent :

- une véritable réforme de la catégorie B reconnaissant les qualifications soit un traitement indiciaire de début de carrière de :
 - 2240* euros brut mensuel pour un recrutement à Bac,
 - 2560* euros brut mensuel pour un recrutement à Bac+2.
- un droit au déroulement de carrière régulier sur l'ensemble de la catégorie, un doublement de la rémunération entre le début et la fin de carrière et de réels débouchés en catégorie A,
- le maintien et la reconquête des missions de la catégorie B.

| Nom Prénom | Service | Signature |
|------------|---------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

* sur la base de 1,4 et 1,6 SMIC revendiqué par la CGT à 1600 € brut en 2009



ÉQUIPEMENT
ENVIRONNEMENT

Ne laissons pas remettre en cause la RTT des cadres !

Sous prétexte d'harmonisation des structures, suite au regroupement des services de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Industrie au sein d'une même administration, la direction des ressources humaines prépare ce qui serait ni plus ni moins une grave remise en cause de la RTT des cadres du ministère.

De quoi s'agit-il ?

Les forfaits « tous horaires » ... pour des cadres taillables et corvéables à merci

La place et le rôle des cadres tout comme leur charge de travail particulière ont servi à justifier toutes les tentatives d'exclure ces catégories du bénéfice des dispositions communes aux autres salariés. Ainsi, le décret fonction publique du 25 août 2000 relatif à la RTT précisait que « *le régime de travail des personnels chargés soit de fonctions d'encadrement, soit de fonction de conception lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail ou sont soumis à de fréquents déplacements de longue durée peut faire l'objet de dispositions spécifiques* ».

Celles-ci ont pris la forme de forfaits « *tous horaires* » à l'instar de ceux applicables aux cadres du privé : forfaits sans décompte horaire, autrement dit assortis de journées de travail sans fin.

Les garanties minimales (durée maximum journalière de 10 h, durée hebdomadaire de 48 h et de 44 h en moyenne sur 12 semaines consécutives) censées s'appliquer aux cadres comme aux autres catégories restent le plus souvent formelles en l'absence d'un mécanisme de décompte du temps de travail. C'est pour ces raisons que la CGT, lors de la longue négociation de 2001 dans ce qu'était le ministère de l'Équipement des Transports et du Logement avait obtenu, non sans mal, sinon de bannir du moins de restreindre l'application du forfait aux seuls cadres dit de 3^{ème} niveau (directeur, directeur adjoint et sous-directeur en administration centrale, chef de service et directeur en service déconcentré).

La direction des ressources humaines entend étendre désormais le forfait à l'ensemble des cadres de 2^{ème}

niveau voire au-delà (adjoint au sous-directeur, chef de département, responsable et chargé de mission, chef de bureau et autres emplois assimilés en AC, cadres de catégorie A « *disposant d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail* » en SD). Ceci reviendrait au bas mot à multiplier par 4 ou 5 le nombre de cadres exclus des dispositions communes. Tout comme la loi du 20 août 2008 a étendu le régime de forfait dans le droit commun du travail et porté celui-ci de 218 à 235 jours maximum.

La CGT ne peut accepter une telle régression pour l'encadrement. C'est ce que nous avons affirmé avec force le 30 juin dernier lors d'une réunion entre l'administration et les syndicats, rejoint ce jour-là par l'ensemble des organisations syndicales, même celles ayant en leur temps accepté le principe du forfait. Pourtant le ministère persiste et entend soumettre à un futur CTPM le texte réglementaire correspondant.

Pour faire bonne figure, la direction des ressources humaines affirme que cette extension se ferait « *sous réserve de l'accord des intéressés* » : c'est un peu se moquer du monde. C'est faire fi des pressions insidieuses ou non qui vont s'exercer sur eux pour leur faire accepter cette remise en cause. Déjà des cadres pères de famille se sont vus reprocher de vouloir bénéficier de leur congé paternité. Que dire de la future PFR de celles et ceux qui auront eu l'outrecuidance de refuser ! Comment ne pas voir là une nouvelle preuve de mise au pas de l'encadrement ?

Le projet du ministère s'oppose aux aspirations des cadres

Le temps de travail sans limite percute de plein fouet la recherche croissante d'équilibre entre vie profes-



Ce sont également les A qui dépassent le plus les limites du compte débit/crédit : 16 h sur un mois en A +, 10 h en A contre 6 h pour les B et 4 h pour les C. Autant d'heures de travail gratuites ! Et l'on peut parier que ces chiffres ont continué de croître depuis cette date. Encore faudrait-il prendre en compte le travail emmené chez soi et le travail hors des plages horaires donnant lieu à comptabilisation.

Casser le thermomètre ou exclure une part croissante des cadres de tout système de décompte pour faire baisser les chiffres n'y changera rien. Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à de telles évolutions et de commencer à inverser la courbe.

sionnelle et personnelle. L'aspiration des cadres à pouvoir bénéficier de la RTT ne s'est pas démentie. Un sondage CSA/UGICT-CGT de 2007 indiquait que 65 % des cadres refuseraient de monnayer leur RTT contre un supplément de rémunération et que ce pourcentage atteignait 80 % pour les femmes cadres. Alors même que l'égalité professionnelle est loin d'avoir été réalisée dans notre ministère, cette extension du régime de forfait serait encore un facteur aggravant de discrimination pour les femmes et dans leur accès aux postes de responsabilités.

Le caractère optionnel est une pierre de plus dans la politique d'individualisation dont les cadres constatent de plus en plus les effets pervers. Pousser à l'allongement du temps de travail de l'encadrement relève de l'indécence au moment même où les exemples d'atteinte à la santé voire de suicide se multiplient, le tout dans un contexte de réorganisations permanentes. De l'indécence aussi au regard de l'évolution des dépassements de temps de travail pour l'encadrement dans le ministère.

Le bilan de la mise en œuvre de l'ARTT 2002–2005 au MTETM (la commission de suivi malgré nos demandes ne s'est plus réunie depuis lors) est éloquent. C'est ainsi que les écrêtages en horaires variables sont passés de 31,4 à 38,4 % pour les « A » et de 31,3 à 42,6 % pour les « A + ». 40 % des cadres A sont écrêtés contre 15 % en catégorie B et 10 % en catégorie C.

Reprendre l'offensive sur le temps de travail

La pression des délais, les rythmes et objectifs de travail à tenir, le « *court-termisme* » font partie du vécu quotidien de l'encadrement. Refuser l'extension du forfait en jours pour l'encadrement n'a rien d'un combat corporatiste. Celle-ci pourrait servir de précédent pour de nouvelles extensions. Les rythmes de travail de toutes les équipes s'en trouveraient changés.

Ensemble demandons :

- ▶ **la limitation du forfait « jours » aux seuls cadres de 3^{ème} niveau ;**
- ▶ **l'ouverture d'un droit à un décompte horaire dans tous les cas ;**
- ▶ **l'interdiction d'écrêter les heures supplémentaires en horaires variables et l'ouverture d'une négociation sur le traitement de celles-ci ;**
- ▶ **la mise en place d'un dispositif de suivi de la charge de travail de l'encadrement en lien avec les comités d'hygiène et de sécurité ;**
- ▶ **des moyens en effectifs et une organisation du travail favorisant le respect de la RTT.**

**Si vous partagez ces demandes,
retournez nous le message suivant :
« je signe » avec votre nom, prénom et service.**

Nous vous invitons également à signer la pétition générale de la CGT
http://www.snptas-cgt.org/snptas/site/home/article.php?id_article=3106



ÉQUIPEMENT
ENVIRONNEMENT

Ne laissons pas remettre en cause la RTT des cadres !

Ensemble demandons :

- ▶ la limitation du forfait « jours » aux seuls cadres de 3^{ème} niveau ;
- ▶ l'ouverture d'un droit à un décompte horaire dans tous les cas ;
- ▶ l'interdiction d'écrêter les heures supplémentaires en horaires variables et l'ouverture d'une négociation sur le traitement de celles-ci ;
- ▶ la mise en place d'un dispositif de suivi de la charge de travail de l'encadrement en lien avec les comités d'hygiène et de sécurité ;
- ▶ des moyens en effectifs et une organisation du travail favorisant le respect de la RTT.

| NOM | PRÉNOM | GRADE | SERVICE | SIGNATURE |
|-----|--------|-------|---------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Montreuil le 22 septembre 2009

COMPTE RENDU du VOTE de la LOI du 22 septembre et des ACTIONS DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE à PARIS et au CONGRES de L'ADF à CLERMONT FERRAND

Les objectifs fixés par la Commission Exécutive du SNOA des 9 et 10 septembre 2009 ont été remplis.

Le Syndicat National des OPA tient d'ores et déjà à remercier tous les camarades OPA ainsi que la Fédération de l'Équipement-Environnement, l'USSERE, l'OFICT, l'UGFF, le SNPTRI, le Syndicat de Centrale, la Fédération des Services Publics, d'avoir répondu présents le jour du vote de la loi de transfert des Parcs de l'Équipement à l'Assemblée Nationale.

La loi vient d'être examinée et votée à l'Assemblée Nationale. Le texte dans son ensemble n'a pas subi de changement.

44 amendements ont été déposés par les groupes parlementaires. 30 amendements non retenus par la Commission des finances, l'ont été sous l'article 40 qui stipule qu'aucune modification du projet ne doit engendrer des dépenses supplémentaires. Seulement 14 amendements ont été retenus avec des modifications portant essentiellement sur la forme.

En préambule, après présentation du texte de loi par le rapporteur, M Charles de la Verpillière, chaque groupe politique fait une intervention de 10 minutes concernant le projet de loi. Nous tenons à souligner l'intervention remarquable du député André Chassaigne du groupe Gauche Démocrate et Républicaine qui aura été entre autre, le seul à défendre tous nos amendements.

Toutes les interventions des groupes politiques soulignent la compétence des Ouvriers des parcs et Ateliers et précisent qu'il faut veiller à ce que ce transfert ne se traduise pas par des pertes de rémunérations, ni de perte en terme de garanties statutaires.

Il est dommage que ce discours ne se traduise pas par des faits concrets au terme des débats.

- **Amendements retenus après l'examen de l'assemblée nationale :**

Article 13 bis : de M. Gérard Charasse, précisant que l'état des lieux dressé d'ici trois ans comprend un examen des conséquences du transfert sur la situation professionnelle des agents transférés.

- **Amendements partiellement retenus :**

Article 20 : suite aux amendements déposés par le député Michel Bouvard concernant le transfert dans sa globalité du réseau radio en 150 MHz qui ne dépendent pas des CMR. Ces amendements n'ayant pas obtenus une réponse favorable de l'assemblée, Le ministre Bussereau répond toutefois que cette demande peut être satisfaite par le biais de la convention.

Concernant de nouvelle implantation radio, le gouvernement par l'intermédiaire du Ministre Bussereau, propose une nouvelle rédaction :

ARTICLE 20

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« IV. – Lorsque la collectivité territoriale est bénéficiaire du transfert du parc, elle peut à sa demande, et après analyse des conditions générales de sécurité et sous réserve de faisabilité technique, installer des équipements de transmission sur les points hauts et infrastructures dédiés dont l'État est propriétaire, à l'exclusion des sites affectés à la défense nationale. Dans ce cas, la collectivité territoriale bénéficie de l'usage des installations à titre gratuit. ».

A la suite d'un amendement déposé par M CHASSAIGNE concernant les droits syndicaux et sa non prise en compte par l'assemblée, le rapporteur précise que cet amendement n'est pas nécessaire car les agents mis à disposition sans limitation de durée conservent l'intégralité de leur statut actuel et donc l'intégralité des droits syndicaux qui leur sont attachés.

On peut apprécier que dans le cadre du débat à l'Assemblée Nationale les députés de tous les groupes parlementaires ont salué l'excellence de l'outil de travail qu'est le Parc reconnaissant aussi les qualités et les compétences de ses personnels. Beaucoup d'entre eux ont développé l'argumentaire émis par notre syndicat national, preuve du travail de fond réalisé aussi par nos sections.

Malgré ses prises de position orale l'ensemble des groupes parlementaire ont voté le texte en l'état hormis le groupe Gauche Démocrate et Républicaine.

Certains d'entre eux ont déclarés qu'ils seront vigilants sur le contenu du décret d'intégration pour que soient bien prises en compte les garanties et spécificités des OPA et que leurs soient offerts de futurs déroulements de carrière dans la collectivité.

Il nous reste maintenant à faire prendre en compte dans le décret d'intégration le maximum des garanties actuelles des OPA.

Pour ce faire, il va falloir continuer à maintenir la pression à la fois sur notre ministère, sur l'ADF et au Ministère de l'Intérieur à ce sujet.

Notre rassemblement à Clermont-Ferrand avec distribution de tracts, la présence de la presse locale et de FR3 Auvergne nous a permis d'interpeller une trentaine de PCG et d'entamer avec eux des discussions sur les insuffisances de ce projet de loi ; cela va nous permettre de faire prendre en compte celles-ci dans le cadre de la négociation des chartes de transfert dans les départements dans le but de préserver les acquis des OPA.

A titre d'exemple, le **Président du Conseil Général de Saône et Loire M MONTEBOURG** interpellé par notre Syndicat National, s'engage à recevoir la section syndicale départementale accompagnée d'un membre du bureau national afin de redéfinir le périmètre du transfert dans son département. On ne peut que regretter la démarche tardive de cet élu alors que nous l'avons alerté à plusieurs reprises sur ce sujet.

Ce rassemblement nous a aussi permis d'obtenir une rencontre avec le directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur, Brice HORTEFEUX et celui-ci nous a garanti qu'il allait organiser une réunion avec le directeur de la DGCL (Direction Générale des collectivités Locales) et notre syndicat national afin que l'on puisse présenter tout notre argumentaire et lever toutes les ambiguïtés et les verrous que l'on pourrait rencontrer dans le cadre de la rédaction du décret d'intégration, cela dans le but de maintenir le maximum de nos garanties.

La loi n'est pas une fin en soi, des acquis qui nous ont été refusés par le vote de cette loi peuvent encore être obtenus, soit au travers du contenu du décret d'intégration, soit dans le cadre des chartes de transfert que nous avons proposées à l'ADF ainsi que ces déclinaisons locales.

Les promesses n'engagent que ceux qui les font

La CGT OPA mettra tout en œuvre afin de préserver les acquis et les droits des OPA
Nous devons :

- Imposer au Ministère l'application des mesures catégorielles promises aux OPA,
- Obtenir une homologation qui prend en compte l'ensemble de la rémunération et permette les déroulements de carrière,
- Dans tous les départements imposer les chartes de transfert.

Solidaire et combatif, c'est ensemble que nous réussirons.





LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

7 octobre : nous avons toutes les raisons de nous mobiliser !

Le 7 octobre est la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale. Pour la France, la CFDT, la CGC, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA appellent les salariés à y participer massivement. Casse industrielle, chômage galopant, Révision générale des politiques publiques, réforme territoriale, loi Hôpital Patients Santé Territoires, privatisation de la Poste, suppressions d'emplois dans la Fonction publique, remise en cause des conventions collectives, ... : en cette rentrée sociale, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser !

Une mobilisation unitaire durable pour l'emploi, les salaires, la retraite, les services publics, la protection sociale est la solution la plus efficace pour les salariés, alors que gouvernement et patronat affichent la volonté de maintenir leur cap antisocial.

La CGT Fonction publique appelle à faire du 7 octobre une grande journée de lutte interprofessionnelle dans l'ensemble de la Fonction Publique, partout sur le territoire par une multiplication d'actions revendicatives sous toutes les formes y compris la grève là où les personnels la décideront. Ses organisations ont à cet effet déposé des préavis de grève dans les différents secteurs concernés.

Ensemble par l'action, imposons d'autres choix !

La CGT revendique :

→ L'arrêt des processus en cours de privatisation et de casse des services publics et de la Fonction publique.

→ Un véritable débat public et citoyen sur les missions publiques et les moyens nécessaires à leur exercice.

→ Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emploi.

→ Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice portant le salaire minimum de départ à 1 600 euros, des mesures équivalentes pour les contractuels dont le salaire n'est pas indicé, le rattrapage des pertes de salaire cumulées depuis des années, l'intégration des primes dans le traitement, une réforme complète des grilles indiciaires, la reconnaissance des qualifications.

→ Une retraite équivalente au moins à 75 % du dernier traitement (primes comprises), avec un minimum garanti au moins au niveau du SMIC, le retour à l'indexation des pensions sur les salaires, la reconnaissance de la pénibilité du travail et la garantie de l'égalité des droits à la retraite pour les femmes.

→ Une véritable politique de titularisation

→ Une réforme ambitieuse de la fiscalité publique et du financement de la Sécurité sociale permettant d'assurer des politiques publiques pérennes et solidaires.

→ Des mesures permettant à tous les niveaux l'amélioration des conditions de travail, de son organisation et de la santé au travail.

Montreuil, le 29 septembre 2009



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 29 septembre 2009

Monsieur Eric WOERTH
Ministre du Budget, des Comptes publics et
de la Fonction publique
139, rue de Bercy
5^{ème} étage
75572 PARIS CEDEX 12

Objet : Préavis de grève pour le 7 octobre 2009.

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de l'initiative de la Confédération Syndicale Internationale, la plupart des organisations syndicales françaises ont décidé d'investir la journée du mercredi 7 octobre prochain.

Autour du « travail décent », il est évident, comme le souligne la déclaration interprofessionnelle unitaire d'hier soir, que la plateforme revendicative adoptée en janvier dernier garde toute son actualité.

Bien entendu, l'UGFF – CGT s'inscrit dans cette nouvelle étape de mobilisation.

De fait, dans le cadre d'actions décentralisées et diversifiées, certains agents pourraient choisir de cesser le travail ce jour là.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant **préavis de grève pour la journée du 7 octobre 2009**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble des fonctionnaires et agents contractuels d'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire général
Jean-Marc CANON

Sept syndicats pour un 7 octobre unitaire

Communiqué commun

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se sont réunies le lundi 28 septembre 2009.

Elles ont fait le point sur la préparation, en France, de la Journée mondiale pour le travail décent du 7 octobre 2009, à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Cet appel marque l'attachement de l'intersyndicale à la dimension internationale du syndicalisme.

Dans toute la France, seront organisés dans l'unité, des rassemblements, meetings, manifestations, conférences de presse, actions dans les entreprises, débats, rencontres avec les élus..., qui feront écho à des mobilisations semblables partout dans le monde ce jour-là. Les sept organisations appellent à leur réussite.

La crise, dans sa dimension économique et sociale, continue de frapper durement salariés, chômeurs, jeunes et retraités : à la pression mise par les entreprises sur les salariés, aux destructions d'emplois dans le public et dans le privé, au développement de la précarité et des inégalités se rajoutent des choix gouvernementaux désastreux en matière de fiscalité. Non seulement les salariés souffrent parce que le chômage s'aggrave, mais ils sont en plus victimes de nouvelles taxations et de hausses de cotisations, alors que les revenus du patrimoine et du capital sont préservés.

Dans cette situation, les revendications de la plateforme commune (http://www.cgt.fr/IMG/pdf_declacomm50109.pdf) sont plus que jamais d'actualité. Elles sous-tendent une autre politique économique et sociale afin de protéger les emplois, s'opposer aux licenciements et défendre les salariés.

Les sept organisations signataires, face à l'ampleur de la crise sociale, considèrent que l'unité syndicale doit être recherchée à tous les niveaux, notamment pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et les territoires. Elles conviennent de poursuivre leur travail commun d'analyse, de propositions et d'actions.

Les organisations syndicales sont décidées à obtenir du patronat et du gouvernement des avancées significatives.

Elles mettent la priorité sur : l'emploi, la prise en compte de l'intérêt des salariés dans les choix des entreprises et des pouvoirs publics, le recul de la précarité, le conditionnement des aides publiques à un comportement socialement responsable des entreprises, la réduction des inégalités.

Bagnolet, le 28 septembre 2009